

DECLARATION QU'AURAIT FAITE LE MINISTRE
DE LA JUSTICE SUR LES RELATIONS
AVEC LE GABON

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il a été informé d'une déclaration apparemment faite par le gouvernement du Gabon selon laquelle la vraie raison du refus du gouvernement canadien de nouer des relations diplomatiques est que le Canada manque actuellement à ses engagements en ce qui concerne l'aide extérieure à ce pays. A-t-on vraiment fait une telle déclaration, et le Canada manque-t-il réellement à ses engagements concernant l'aide à l'étranger?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur, en matière d'assistance, le Canada n'a pas manqué à ses engagements. L'assistance n'est certainement pas l'affaire d'une entente entre pays. Quand un pays donateur décide d'accorder son aide, il le fait de sa propre initiative, sur la suggestion d'autres gouvernements ou du gouvernement particulièrement intéressé. Il n'y a aucun lien contractuel dans la situation en cause. Ce n'est pas la raison. Au fait, nous n'avons pas rompu nos relations diplomatiques avec le Gabon; nous les avons suspendues.

L'hon. M. Fulton: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Y a-t-il eu entente quant à l'élargissement de l'aide sur laquelle le Gabon aurait pu se baser pour supposer qu'il recevrait une aide qui en fait n'est pas venue?

L'hon. M. Martin: Non, monsieur.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le premier ministre. Le ministre de la Justice exprimait-il les vues du gouvernement lorsqu'il a dit hier soir à Québec que la république française avait inspiré la démarche du Gabon et que si la France adoptait à l'égard de notre pays une politique similaire nous devrions interrompre nos relations avec la France?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit hier, si ce n'est que dans ces questions, nous ne faisons pas de distinctions entre grands et petits pays.

[Plus tard]

[Français]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures une

question qui fait suite à celle de l'honorable député de Kamloops, dans le but d'obtenir une précision.

Étant donné que dans son communiqué, le gouvernement du Gabon ne parle pas de contrat ou d'engagement contractuel, mais de promesses d'assistance économique, financière et technique faites au Gabon par le gouvernement canadien, l'honorable ministre peut-il nous dire si de telles promesses ont été faites et si on leur a effectivement donné suite?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a rempli toutes ses promesses au Gabon et nous sommes prêts à continuer à remplir nos obligations envers tous les pays, quels qu'ils soient.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

L'honorable ministre pourrait-il s'informer auprès du gouvernement gabonnais de la signification de la phrase qui accuse le Canada de ne pas avoir tenu ses promesses et, ensuite, de ne pas en avoir informé la Chambre?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, à mon avis, j'ai déjà répondu à cette question.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander à l'honorable ministre d'indiquer à la Chambre quels sont les objectifs du voyage de l'honorable Lionel Chevrier dans les pays africains?

M. l'Orateur: L'honorable député reconnaîtra que la question a déjà été posée et qu'on y a répondu.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Étant donné que l'incident gabonnais a créé une dispute entre le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa, peut-il nous dire s'il rencontrera les autorités de la province de Québec afin de définir une politique claire et précise sur la représentation extérieure des provinces et du gouvernement central?

L'hon. M. Martin: Je crois que la réponse est très claire, monsieur l'Orateur.

[Plus tard]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

A-t-il l'intention de saisir le comité sur les affaires constitutionnelles, établi lors de la dernière conférence fédérale-provinciale, du différend qui existe présentement entre Ottawa et Québec et des représentations québécoises, relativement à l'éducation et au domaine international?